



Instance  
de médiation  
Ville de Meylan

## L'instance de médiation citoyenne de proximité

**L'instance de médiation a pour vocation d'aider les Meylanais en conflit à résoudre à l'amiable les différends qui les opposent dans un souci d'apaisement. Elle s'inscrit dans une démarche d'enrichissement du lien social. C'est un service gratuit.**

**Le domaine de la médiation de proximité concerne essentiellement les conflits non portés devant les juridictions**, les problèmes et troubles de voisinage : nuisances liées aux bruits, aux comportements asociaux, aux incivilités...

**Les médiateurs sont des personnes volontaires, bénévoles, qualifiés et sont soumis au secret professionnel** garant indispensable à leur indépendance et à la confidentialité des entretiens.

Les médiateurs de proximité ont pour mission d'établir les conditions permettant à des personnes en conflit de recréer un dialogue et de rechercher une solution amiable en faisant appel à leur bon sens.

**En règle générale, la médiation se déroule en trois temps en présence de deux médiateurs :**

- **Un premier entretien avec le demandeur pour exposer les faits,**
- **Un deuxième entretien avec la ou les personnes incriminées par le demandeur, afin qu'elle ou qu'ils donnent leur propre ressenti,**
- **Un troisième entretien avec les deux parties au cours duquel un accord est recherché, trouvé, accepté et consigné dans un courrier de fin de médiation.**

Si à l'issue de leur intervention, **aucune solution ne se dégageait des entretiens entre les parties, une orientation serait proposée vers d'autres acteurs compétents** : CCAS, juriste AVI, bailleurs sociaux, avocat...

Accueil des demandeurs :

- Accueil physique le mercredi de 13h30 à 16h30 à l'hôtel de ville,
- En dehors de la permanence : 04 76 41 69 52 (possibilité de laisser un message).